



Haut-Commissariat au Plan
Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité
Nationale
Direction de la Statistique

Note méthodologique de l'Enquête Nationale sur l'Emploi

Division des Enquêtes sur l'Emploi

Sommaire

1.	L'Enquête Nationale sur l'Emploi : aperçu historique et cadre conceptuel.....	4
1.1.	Objectifs, modules, thématiques et concepts de l'ENE	4
1.2.	Le champ de l'enquête	6
1.3.	Les nomenclatures utilisées.....	7
1.4.	Evolution de l'enquête	10
2.	L'échantillonnage	11
2.1	Plan d'échantillonnage de l'ENE	11
2.2	Taille de l'échantillon	12
3.	Le mode de collecte : CAPI (Computer-Assisted Personal Interviewing).....	13
4.	La dissémination des résultats.....	14

1. L'Enquête Nationale sur l'Emploi : aperçu historique et cadre conceptuel.

Intitulé: Enquête Nationale sur l'Emploi.

Type: Enquête sociodémographique.

Périodicité: Permanente trimestrielle.

Producteur: Le Haut-commissariat au Plan, Direction de la Statistique, Division des Enquêtes sur l'Emploi.

Depuis son lancement en 1976, l'Enquête Nationale sur l'Emploi (ENE) représente la principale source d'informations sur le marché du travail au Maroc. Elle vise à fournir un diagnostic sur la situation et l'évolution de l'activité, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre au niveau national et au niveau des régions. L'ENE a fait l'objet de plusieurs changements sur le plan organisationnel et méthodologique, notamment après la réalisation des recensements généraux de la population et de l'habitat (1982, 1994, 2004 et 2014).

1.1. Objectifs, modules, thématiques et concepts de l'ENE

L'ENE vise principalement à définir les caractéristiques démographiques et culturelles de base de la population marocaine et à déterminer le volume et les caractéristiques socioprofessionnelles de la population active et de ses diverses composantes, à savoir la population en emploi, en chômage, ou encore la population sous-employée. L'ENE a également pour objectif d'informer sur les conditions d'habitation et de mesurer l'accès de la population aux services sociaux de base.

Le questionnaire de l'enquête se compose de plusieurs modules, dont certains ont été intégrés suite au besoin accru en informations, pour répondre ainsi aux principaux objectifs de l'enquête.

Tableau 1 : Les modules du questionnaire de l'ENE.

Intitulé du Module	Partie	Intitulé de la partie
Localisation du ménage enquêté.	--	--
Quelques caractéristiques de l'environnement géographique du ménage.	--	--
Détermination des membres du ménage et de leurs principales caractéristiques démographiques et culturelles.	1	Détermination des membres du ménage et de leurs principales caractéristiques démographiques.
Détermination des membres du ménage et de leurs principales caractéristiques démographiques et culturelles.	2	Les caractéristiques culturelles (des personnes âgées de 3 ans et plus).
Détermination du type d'activité (des personnes âgées de 7 ans et plus).	--	--
L'emploi.	1	Les caractéristiques de la population active en chômage.

Intitulé du Module	Partie	Intitulé de la partie
L'emploi.	2	Les caractéristiques professionnelles et économiques principales relatives à l'activité principale de la population active
L'emploi.	3	Étude du sous-emploi des actifs occupés.
L'emploi.	4	Étude des salaires des actifs occupés salariés.
Les conditions d'habitation et l'accès aux services sociaux de base.	--	--
Les conditions d'exécution de l'enquête.	--	--

Principaux concepts et définitions

Les concepts utilisés par l'ENE pour la production des statistiques sur l'emploi sont conformes aux recommandations internationales du Bureau International du Travail (BIT).

Les actifs occupés

Le concept d'emploi utilisé par les enquêtes sur l'emploi se base sur l'exercice durant la période de référence d'un **travail productif** au sens de la comptabilité nationale, **ne serait-ce que pour une heure**, et quel que soit le revenu qu'il procure.

Les personnes qui disposent d'un emploi, mais ne l'ont pas exercé durant la période de référence suite à un congé, à un conflit temporaire de travail, à une maladie de courte durée ou suite à n'importe quel empêchement passager ne dépendant pas de leur volonté font aussi partie de la population active occupée. Il s'agit donc d'un **concept large** qui englobe tous les types d'emplois, y compris le travail occasionnel, le travail à temps partiel et toutes les formes d'emplois irréguliers.

Les chômeurs

La population active en chômage, est constituée des personnes **âgées de 15 ans et plus**, qui n'ont pas une activité professionnelle et qui **cherchent activement ou passivement** un emploi (c'est le cas, par exemple, des personnes qui ne cherchent pas activement un emploi à cause d'une promesse d'embauche).

Ainsi une personne en chômage est une personne qui, au moment de l'enquête, est : (1) sans travail ; (2) à la recherche d'un travail (qui a pris des dispositions appropriées) et (3) disponible pour travailler.

La notion de recherche d'un emploi est utilisée **au sens large (la recherche n'est pas forcément active)**.

Les personnes hors du Marché du Travail.

Est considérée inactive toute personne qui n'est ni active occupée, ni en chômage. Les personnes inactives sont classées selon la cause de leur inactivité (type d'inactivité). Les catégories suivantes sont distinguées:

- **Enfant** : toute personne âgée de moins de 15 ans n'exerçant pas un travail et ne fréquentant pas un établissement d'enseignement ou de formation ;

- **Écolier ou étudiant** : toute personne dont la principale préoccupation est la fréquentation d'un établissement d'enseignement ou de formation ;
- **Femme au foyer** : toute personne de sexe féminin âgée de 10 ans et plus dont l'occupation consiste à exercer des travaux ménagers pour le compte de son ménage ;
- **Retraité** : toute personne dont la principale source de revenu est une retraite dispensée par l'État, le secteur privé ou une institution quelconque ;
- **Rentier** : toute personne vivant principalement des revenus de la rente provenant de ses propriétés ;
- **Infirmes ou malades** : toute personne ne travaillant pas et ne cherchant pas à travailler à cause d'une maladie chronique ou d'une infirmité mentale ou physique ;
- **Vieillard** : tout individu âgé de 60 ans et plus dont la vieillesse est la principale cause de son inactivité et qui ne peut être classé ni comme rentier, ni comme retraité ;
- **Autre inactif** : toute personne âgée de 15 ans et plus dont le type d'inactivité ne coïncide pas avec les modalités suscitées et qui n'est pas disposée à travailler.

Schéma résumant de la détermination du type de l'activité :



Il importe de noter que :

- Le HCP se conforme dans ses pratiques statistiques aux normes internationales en la matière.
- Le HCP est nommé au Comité Directeur du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (PARIS21).
- Le Maroc est élu, pour la deuxième fois depuis 2000, membre de la Commission Statistique des Nations Unies et ce, lors de la réunion du Conseil Economique et Social des Nations Unies tenue le 18 mai 2009 à New York.

1.2. Le champ de l'enquête

Territoire couvert : l'ENE couvre l'ensemble du territoire national tel qu'il a été défini dans le cadre du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH).

Personnes couvertes : L'ENE cible l'ensemble des personnes résidentes sur le territoire national, c.-à-d. les personnes qui se trouvent dans leurs résidences principales au moment de l'enquête ou qui en sont temporairement absentes pour une durée inférieure à six mois. Sont exclues du champ de l'enquête les personnes qui résident dans des ménages collectifs (casernes militaires, maisons de bienfaisance, maisons d'arrêt, etc.) et les non-résidentes.

Le champ de l'ENE est constitué des personnes occupant, au moment de l'enquête, un logement dit « ordinaire », qui vivent à la fois dans les zones urbaines et rurales, quelle que soit leur nationalité. Ainsi, les personnes sont enquêtées dans leur résidence principale, c'est-à-dire la résidence où elles vivent habituellement. Cela vise à éviter les doubles comptes des personnes ayant plusieurs résidences (cas des étudiants notamment) et à exclure les personnes rattachées à un logement ordinaire mais qui font partie de la population comptée à part.

Plus précisément, pour un logement ordinaire donné, toutes les personnes qui y habitent, même de manière irrégulière ou temporairement absentes, sont enquêtées (ensemble des personnes rattachées au logement).

Inversement, ne sont pas enquêtés :

- Les sans-abri et les nomades;
- Les résidents étrangers membres du corps diplomatique résidant dans les ambassades et les consulats;
- Les Marocains qui sont à l'étranger pour une période de plus de six mois ou qui ont l'intention de rester en dehors du territoire national pendant plus de six mois;
- Les personnes qui composent **la population comptée à part**. Cette catégorie comprend toutes les personnes qui sont obligées de vivre collectivement pour des raisons de travail, de santé ou d'autres raisons. Dans cette catégorie, on retrouve les groupes suivants:
 - Les personnes en traitement pour plus de 6 mois dans les établissements hospitaliers;
 - Les détenus dans la prison;
 - les militaires, gendarmes et forces auxiliaires logés dans les casernes, quartiers, camps ou assimilés;
 - Les détenus dans des maisons d'éducation surveillée;
 - Les personnes directement hébergées dans des maisons de bienfaisance, des maisons de soins infirmiers, des maisons de bienfaisance et des refuges;
- Les ouvriers logés dans les baraquements de chantiers temporaires des travaux publics et n'ayant pas d'aucun autre logement habituel.

1.3. Les nomenclatures utilisées

Les nomenclatures¹ utilisées pour la réalisation de l'ENE sont :

a. La nomenclature analytique des professions, NAP 2014.

La NAP a été conçue par le HCP au début des années 90. Cette nomenclature assure le classement systématique des professions de l'ensemble de la population active marocaine qui sont observées par les opérations statistiques (les RGPH, les enquêtes ménages, l'enquête nationale sur l'emploi), nécessaire pour compiler, analyser et communiquer des renseignements sur les professions.

La NAP est composée de 10 **grands groupes**, chacun des 10 **grands groupes** est scindé en **sous-grands groupes** plus homogènes qui, à leurs tours, sont divisés en **sous-groupes** plus cohérents sectionnés de leurs côtés en **groupes de base** constituant chacun le même type de professions ou groupes de professions similaires. Au

¹ Disponible sur https://www.hcp.ma/downloads/Nomenclatures_t11890.html.

total, la NAP est composé de **891** groupes de base, **grands groupes**, **236** sous-groupes, **60** sous grands groupes et **10** grands groupes.

GG0	• Membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises
GG1	• Cadres supérieurs et membres des professions libérales
GG2	• Cadres moyens
GG3	• Employés
GG4	• Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers
GG5	• Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés
GG6	• Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (non compris les ouvriers de l'agriculture)
GG7	• Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés)
GG8	• Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage
GG9	• Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers

b. La nomenclature nationale des diplômes, 2014.

La nomenclature nationale des diplômes constitue un instrument de classement des diplômes et certificats générés par le système éducatif. Elle permet de rassembler, compiler et produire des informations portant sur l'enseignement général et sur la formation professionnelle.

La nomenclature nationale des diplômes est conçue de telle sorte à permettre une ventilation détaillée de la population diplômée selon le niveau de formation en premier lieu suivi de la spécialité d'étude (type de formation). Elle est construite à la base de quatre niveaux: les **grands groupes**, représentant les différents niveaux de l'enseignement et de la formation, les **sous-grands groupes**, indiquant, soit les niveaux de formation ou les filières de formation, les **sous-groupes**, reflétant les filières de formation et les **groupes de base** traduisant les appellations des diplômes ou groupe de diplômes similaires.

GG0	• Diplômes et certificats de l'enseignement primaire, secondaire collégial, secondaire qualifiant et post-secondaire non supérieur
GG1/ GG2/ GG3/ GG4	• Diplômes supérieurs
GG5	• Diplômes de techniciens et de cadres moyens
GG6	• Diplômes de techniciens spécialisés
GG7	• Diplômes de qualification professionnelle
GG8	• Diplômes de spécialisation professionnelle
GG9	• Diplômes d'initiation professionnelle

c. La nomenclature de la situation dans la profession.

La nomenclature de la situation dans la profession utilisée dans les enquêtes sur l'emploi est conforme à la CISP-93 (Classification internationale d'après la situation dans la profession). Elle classe les personnes en fonction de leurs relations effectives et potentielles avec les emplois.

La nomenclature de la situation dans la profession comprend les groupes suivants :

- salariés;
- employeurs;
- indépendants (personnes travaillant pour leur propre compte, selon la CISP-93);
- membres de coopératives, associés (membres de coopératives de producteurs, selon la CISP-93);
- aide familiales (travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, selon la CISP-93);
- apprentis;
- autre situation (travailleurs inclassables d'après la situation dans la profession, selon la CISP-93).

d. Nomenclature marocaine des activités, NMA 2010.

La Nomenclature Marocaine des Activités permet l'organisation de l'information économique et sociale. La construction de ses classes est basée sur l'analyse des caractéristiques des activités exercées par les unités de production pour déterminer le degré d'analogie de ces unités. Ces caractéristiques sont: la nature des biens ou services rendus ; les utilisations qui sont faites de ces biens et services et les procédés, les techniques et l'organisation de la production.

La nomenclature marocaine des activités est organisée en quatre niveaux hiérarchiques : les **sections** ventilées en **branches**, celles-ci sont ventilées en **sous-branches** qui sont à leur tour ventilées en **activités**.

e. Code géographique du Maroc.

La nomenclature du code géographique permet la codification et la classification du territoire marocain en **Province ou Préfecture**, composée de **Cercles** constitués en **Commune ou Arrondissement**.

1.4. Evolution de l'enquête

Depuis son lancement en 1976, le dispositif des enquêtes sur l'emploi n'a cessé de connaître des changements ; la méthodologie, le cadre conceptuel, l'échantillonnage ainsi que le cadre organisationnel ont connu des améliorations à l'occasion de la réalisation de chaque recensement de la population et de l'habitat (1982, 1994, 2004 et 2014).

	1976-1982	1984-1993	1995-2005	2006-2016	2017- présent
Le champ de l'enquête	exclusivement le milieu urbain	Urbain + une enquête rurale	En 1999, le champ de l'enquête a été étendu au milieu rural	Urbain + Rural	Urbain + Rural
L'échantillon (par an)	près de 16.000 ménages	près de 32.000 ménages, dont près de 16.000 ménages pour l'enquête rurale.	près de 48.000 ménages (dont 16.000 ménages ruraux). Pour éviter la lassitude éventuelle des ménages enquêtés, la moitié de l'échantillon est renouvelée chaque année.	Élargissement de l'échantillon à 60.000 ménages (dont 20.000 ménages ruraux).	Élargissement de l'échantillon à 90.000 ménages (dont 30.000 ménages ruraux).
Format du questionnaire	Papier	Papier	Papier	Utilisation de la méthode CAPI dans la collecte des données (2007)	Mise à jour du système CAPI
Publications	Annuelles	Annuelles	Annuelles pour les indicateurs de base : l'activité, l'emploi et le chômage : Trimestrielles	Trimestrielles	Trimestrielles

2. L'échantillonnage

2.1 Plan d'échantillonnage de l'ENE

Le plan d'échantillonnage de l'enquête nationale sur l'emploi s'inscrit dans le cadre de « l'échantillon-maître » actualisé, suite à la réalisation du RGPH en 2014. Ce plan est conçu selon les principes du sondage aléatoire stratifié à trois degrés avec un taux de renouvellement d'un tiers.

Les principaux traits du plan d'échantillonnage de l'enquête se présentent comme suit:

Stratification

La réalisation d'une enquête de portée nationale est généralement précédée par une stratification des diverses unités de sondage utilisées et ce, afin d'améliorer la précision des estimations recherchées et d'assurer une certaine représentativité pour les différentes subdivisions administratives. Pour s'affranchir des aléas du tirage, une première stratification dichotomique qu'on introduit dans les enquêtes marocaines est la distinction entre l'urbain et le rural, dans la mesure où les phénomènes socioéconomiques ne s'y manifestent pas de la même manière. La diversité de ces deux milieux est souvent à l'origine d'un schéma de sondage propre à chacun d'eux. Les critères de stratification des unités de sondage diffèrent ainsi selon le milieu. Pour les unités urbaines, les critères utilisés sont le découpage administratif en régions, provinces, type de ville, et le type d'habitat. Ce dernier présente cinq modalités : luxe, moderne, nouvelle médina, ancienne médina, clandestin ou précaire. Quant au milieu rural, les unités primaires ont été stratifiées suivant les régions et les provinces (chaque province constituant une strate).

Echantillon-maître

Il se définit généralement comme une réserve d'unités de sondage que l'on constitue pour une période donnée et pour mener un programme d'enquêtes établi. C'est, en quelque sorte, une base réduite de sondage, représentative de la base de sondage initiale. Ainsi, l'expression « échantillon-maître » désigne un ensemble de zones géographiques ou « unités primaires » (UP) au sein desquelles on choisit, éventuellement, des échantillons pour effectuer les diverses enquêtes auprès des ménages.

Avant le tirage des UP de l'échantillon-maître, le territoire national a été découpé en segment, et a consisté en la formation de « zones de tirage » homogènes et limitrophes contenant en moyenne 1500 ménages et regroupant un nombre entier d'UP. Pour cela, la méthodologie adoptée a consisté à prendre pour unité primaire (UP) un ensemble de 2 à 3 districts de recensement (DR) contigus. Autrement dit, une unité primaire se définit donc comme étant une aire géographique ayant une taille moyenne de 300 ménages et caractérisée par des limites claires permettant sa localisation, sans aucune ambiguïté, sur le terrain.

Comme l'échantillon-maître est utilisé pour toutes les enquêtes post-censitaires, il a été jugé souhaitable de prendre près de 20 % des UP de la base de sondage comme unités du premier degré de celui-ci. Une telle fraction de sondage permettrait d'assurer l'efficacité de l'échantillonnage, d'avoir une meilleure couverture du découpage géographique du pays (régions, provinces ou groupement de provinces importantes en termes de population), d'éviter la lassitude des ménages et enfin de mieux répondre aux besoins d'échantillonnage du programme d'enquêtes prévu. Ainsi, au sein de chaque zone de tirage on a tiré une UP avec une probabilité proportionnelle à la taille (en termes de ménages) pour former l'échantillon-maître. Soit au total 4500 UP (3000 urbaines et 1500 rurales) pour former les unités du premier degré de sondage de l'échantillon-maître.

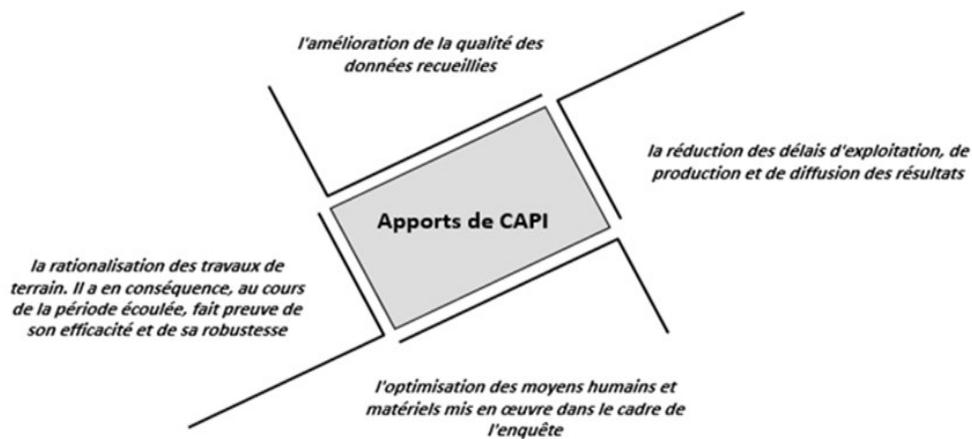
2.2 Taille de l'échantillon

Le schéma d'échantillonnage suivi par l'ENE obéit aux principes d'un sondage dans l'espace et dans le temps. L'échantillon annuel est d'environ 90.000 ménages (dont 30.000 ménages ruraux), représentatif des différents groupes socio-économiques et régions du pays.

3. Le mode de collecte : CAPI (Computer-Assisted Personal Interviewing)

Le système CAPI est une méthode de collecte de données qui consiste à utiliser des ordinateurs portables ou des ordinateurs de poches (PDA: Personal Data Assisted) pour effectuer la saisie, la codification et l'apurement au moment de l'interview.

En 2007, le HCP a intégré un nouveau système de collecte assistée par ordinateur (CAPI), Ce système permet d'utiliser des ordinateurs portables ou des ordinateurs de poches pour effectuer, à la fois, la saisie, la codification et l'apurement au moment de l'enquête avec les ménages. Ce système a permis d'atteindre plusieurs objectifs :



4. La dissémination des résultats

Les résultats de l'Enquête Nationale sur l'Emploi sont publiés² de façon trimestrielle (Activité, emploi et chômage, Notes d'information trimestrielles) et annuelle (Activité, emploi et chômage, Notes d'information annuelles).

Une plateforme ergonomique sur l'ENE³, élaborée par le Haut-Commissariat au Plan en partenariat avec l'ONU-Femme, permet de faciliter la compréhension des concepts et définitions relatifs au Marché du Travail à travers une série de vidéos pédagogiques et de consulter des graphiques animés des principaux résultats de l'ENE. La plateforme met également à la disposition des internautes une rubrique Simulation qui permet de se situer dans le Marché du Travail.

La DEE contribue également à l'élaboration des communiqués de presse et des Bulletin mensuel du Haut Commissariat au Plan (Repères statistiques).

Par ailleurs, le HCP a souscrit à la Norme Spéciale de Diffusion des Données du FMI en octobre 2005. Les données de l'ENE sont diffusées dans le cadre de cette norme selon un calendrier établi annuellement par le FMI.

² Les différents rapports et notes élaborés par la DEE sont disponibles sur le site officiel du HCP : www.hcp.ma.

³ Accessible à partir du site officiel du HCP : www.hcp.ma.